



# Nordic Trail

## 3<sup>e</sup> Edition

### Règlement de course

**Article 0 :** Le présent règlement reste soumis à validation des instances compétentes. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la compétition. Le présent règlement ne peut se substituer aux règles sanitaires exigées le jour des épreuves.

**Article 1 :** Le Nordic Trail se déroulera, en course à pied, à Chapelle-des-Bois, le samedi 27 janvier 2024 sur 2 distances : 17km et 10km.

**Article 2 :** Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 2006 (Catégorie U20 Junior) pour les 17 km, avant le 31 décembre 2008 (catégorie U18 cadet) pour les 10 km.

Il est obligatoire, pour la participation d'être détenteur :

- D'un titre délivré par la FFA permettant la compétition.
  - o Licence athlé compétition
  - o Licence athlé entreprise
  - o Licence athlé Running
  - o « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA et compléter par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les licences FFA santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées.

Pour les coureurs qui ne sont pas titulaires de l'un des titres ci-dessus, **le téléchargement à l'inscription d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétitions ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve est obligatoire.**

**Article 3 : Engagement :** Uniquement par internet sur [Envolée Nordique | Bienvenue sur le site de l'Envolée \(envoleenordique.com\)](http://EnvoleeNordique.com)

Les frais d'inscription s'élèvent pour la distance de :

- 17km à 25€
- 10km à 15€

**Article 4 : Départ.** Le départ sera donné en ligne à 17h00

**Article 5 : Ravitaillement** La course est en semi-autonomie. Des ravitaillements liquide (chaud / froid) sont prévues à chaque bouclage et à l'arrivée.

**Article 6 : Arrivée** L'arrivée de la course est prévue sur le même site que le départ.

**Article 7 : Classement :** Le classement est réalisé sur la base de la plus grande vitesse réalisée.

Sont récompensées les premières des 2 courses ; femme, homme et mixte.





# Nordic Trail

## 3<sup>e</sup> Edition

### Article 8 : Parcours et balisage

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres.

### Article 9 : Equipement – Matériel obligatoire

Chaque participant s'équippera en fonction de la météo.

Les chaussures de type Trail sur les épreuves chronométrées sont fortement conseillées.

Une frontale en état de marche est obligatoire pour chaque participant.

Une couverture de survie est obligatoire par concurrent.

Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification du participant.

Les équipements obligatoires seront vérifiés au départ des épreuves et à l'arrivée.

### Article 10 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

**Le concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement.**

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.**

### Article 11 : Exclusion du parcours :

Seront exclus les participants :

- Surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets
- Faisant preuves d'anti-sportivité ou manque de respect aux bénévoles

**Article 12 : Réclamations** : elles doivent être faites au près du jury dans les 30min suivant l'affichage des résultats. Les décisions sont sans appel.

### Article 13 : Annulation :

En cas de force majeure nécessitant l'annulation, un remboursement de l'inscription après retenue de 10€ par équipe sera effectué.

### Article 14 : Assurance et responsabilité :

**Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s à l'événement.

Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

**Individuelle accident** : Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance Individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa



FONCINE  
LE HAUT

HAUT-JURA, FRANCE  
870m - 1200m



Ju  
ra  
LE DÉPARTEMENT



# Nordic Trail

3<sup>e</sup> Edition

participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFA, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente). En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'organisation sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

**Domage matériel :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par leur licence.

**Article 15 : Désistement :** Une équipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à [contact@envoleenordique.com](mailto:contact@envoleenordique.com)

Jusqu'au samedi 20 Janvier 2024 à 23h59, l'équipe peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation.

A partir du dimanche 21 Janvier 2024 à 0h00 et jusqu'au Mardi 10 Janvier 2023 à 23h59, tous les désistements avec justification médicale (certificat médical joint au mail) seront traités, et l'organisation retiendra un forfait de 20€ pour l'équipe.

A partir du Mercredi 24 Janvier 2024 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 16 : Droit à l'image.** Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

